

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et  
Emmanuel CELERI  
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE DE MOCA-CROCE**

**Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 12 février 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :**

**Monsieur Antoine GUIDERDONI, demeurant à MOCA-CROCE (20140) Lieudit Fontanaccia, né à MOCA-CROCE (20140) le 29 juillet 1941 et divorcé de Madame Chantal DHYSER suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de TOULON le 10 septembre 1984.**

**Il possède depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) : A MOCA-CROCE (20140) Lieu-dit Fontanaccia une parcelle de terre cadastrées : Section B numéro 642 lieudit Fontanaccia pour une contenance de 13a 45ca.**

**Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.**

**Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."**

**Adresse mail de l'étude : [rombaldi.formalités@notaires.fr](mailto:rombaldi.formalités@notaires.fr)**